

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN PRATIQUE DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT ET
DES MESURES TOUCHANT LE PLAN DE RÉDUCTION DES
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR L'ANNÉE 2008 ET
MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES RISQUES
ENVIRONNEMENTAUX EN PROVENANCE DES EAUX USÉES DES
INDUSTRIES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET DES ACQUISITIONS

1. Les acquisitions, travaux et activités consistent en l'achat de véhicules à faible taux d'émission (électrique, hybride ou autre) ou d'équipements auxiliaires à installer sur certains véhicules et autobus de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en la participation à des projets d'efficacité énergétique au niveau des immeubles, en la réalisation de projets visant à promouvoir les modes de transport actifs et alternatifs (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, auto-partage), en l'acquisition et l'installation de panneaux de signalisation interdisant la marche au ralenti des véhicules, en la réalisation de plusieurs campagnes de sensibilisation (dont la marche au ralenti des véhicules) et en l'établissement d'un inventaire des risques environnementaux en provenance des eaux usées des industries. L'ensemble de ces acquisitions, travaux et activités seront utilisés pour des compétences d'agglomération.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des travaux, des acquisitions et des activités décrits à l'article 1 est la suivante :

1° acquisition de véhicules à faible taux d'émission (électrique, hybride ou autre) ou d'équipements à installer sur certains véhicules et autobus de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre :	75 000 \$
2° participation à des projets d'efficacité énergétique au niveau des immeubles :	50 000 \$
3° réalisation de projets visant à promouvoir les modes de transport actifs et alternatifs tels la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage et l'auto-partage :	15 000 \$

4° acquisition et installation de panneaux de signalisation interdisant la marche au ralenti des véhicules :	55 000 \$
5° réalisation de plusieurs campagnes de sensibilisation dont, entre autres, sur la marche au ralenti des véhicules :	75 000 \$
6° divers et imprévus :	20 000 \$
TOTAL :	290 000 \$

CHAPITRE II

PERSONNEL D'APPOINT

SECTION I

DESCRIPTION DU PERSONNEL D'APPOINT

3. L'engagement du personnel d'appoint est nécessaire pour la coordination et la réalisation des travaux de mise en application du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de mise à jour de l'inventaire des risques environnementaux en provenance des eaux usées des industries.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût du personnel d'appoint décrit à l'article 3 est la suivante :

1° rémunération du personnel d'appoint pour la coordination et la réalisation des travaux de mise en application du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de mise à jour de l'inventaire des risques environnementaux en provenance des eaux usées des industries :	210 000 \$
Sous-total :	210 000 \$
TOTAL :	500 000 \$

Annexe préparée le 29 avril 2008 par :

Sylvie Verreault
Conseillère en environnement
Service de l'environnement